

Ici, au Canada, pendant que nous étions dans l'opposition il y a dix ans, nous avons fortement conseillé au Gouvernement de créer une commission dans le genre de la commission Couzens des Etats-Unis, nommée cette année-là. On avait institué une commission du Sénat à Washington, si bien que lorsque la crise a éclaté on a été en mesure de parer au chômage. Nos voisins avaient leurs rapports et leurs agences de placement et ces autres organismes dont quelques-unes avaient été recommandés par le rapport Purvis, et j'ajouterais que certaines des recommandations faites par le rapport de la commission Purvis sont tirées du rapport de la commission Couzens, au sujet du placement des jeunes, des travaux publics et de l'apprentissage. Je prétends, monsieur l'Orateur, que le problème devrait être étudié, non par une commission, mais par un comité de la Chambre des communes. Nous avons aujourd'hui des rapports, et excellents, préparés par un comité de la Chambre tout particulièrement le comité des écarts de prix, nommé par le chef actuel de l'opposition en 1935. Prenez par exemple, le rapport Bennett du comité sur l'achat en masse, qu'a présenté l'honorable député de Kootenay-Est (M. Stevens). Cette commission a exécuté plus de travail que la commission Purvis ou la commission Rowell, ou que toute autre commission, et l'argent qu'elle a coûté a été le meilleur placement qu'ait jamais fait le pays, et le gouvernement conservateur a bien fait ce travail. Elle a enseigné à la population et aux chômeurs ce que la Chambre pouvait accomplir en étudiant attentivement le grave problème économique du chômage et les véritables faits, problème dont la solution devrait venir de la Chambre, non pas d'une commission. La Chambre ne devrait pas se laisser aller par une commission. Les 245 membres qui la composent seraient-ils disposés à se faire les esclaves d'une commission? Allons-nous laisser une commission usurper nos fonctions, nous enlever nos droits malgré la volonté de la majorité des 245 membres du Parlement? La commission actuelle et la précédente peuvent colliger toutes les statistiques qu'elles désirent, de toutes les sources qu'elles préfèrent, et réunir les fragments de manière à ce qu'il ne s'en perde pas, mais elles ne sauraient résoudre le problème de trouver des emplois pour les chômeurs canadiens. Ces commissions ne pourraient résoudre le problème du chômage, pas plus que tout service de statistiques. Les chômeurs ne se fieront guère le 1er mai prochain au rapport d'un individu qui est à la tête de la Dupont, de la General Motors et de la Canadian Industries, membre du conseil d'administration de la

British American Oil Company et de plusieurs autres industries canadiennes qui doivent profiter des entreprises de l'Etat relatives à la construction de routes inutiles dans des régions reculées et sur le littoral de la baie d'Hudson; routes qui profiteront au trust de l'huile et des automobiles. Quels avantages pourraient donc en retirer les chômeurs industriels et les ouvriers agricoles du Canada? Si vous accordez une subvention au trust du pétrole et aux compagnies d'automobiles, pourquoi n'en accordez-vous pas aux industries et aux municipalités.

Je le répète, la politique du Gouvernement semble être d'équilibrer son budget des dépenses et de soutirer de l'argent aux municipalités, ainsi que d'aider les provinces à équilibrer leurs budgets aux dépens des malheureux chômeurs. Il est question, dans ce bill de 1937, d'un million de dollars pour la jeunesse et, par contraste, de trois millions et demi pour la santé des animaux dans le même budget. Ce qu'on fait pour la jeunesse, c'est peu ou rien. Pour moi, le sort de celui qui perd sa ferme dans la Saskatchewan par suite de la sécheresse n'est guère différent de celui qui perd son emploi chez lui ou qui se fait enlever sa maison par les créanciers hypothécaires, comme cela arrive pour les ouvriers industriels de notre pays. Notre Parlement traite mieux une partie du pays, la Saskatchewan, que les autres provinces où sont les ouvriers industriels. Nous sommes censés légiférer d'une façon raisonnable, juste et égale pour tout le pays. Le Parlement accorde cependant un traitement privilégié aux cultivateurs. Je ne proteste pas contre ce qu'on a fait là-bas, loin de là, mais je proteste contre le traitement accordé à la classe malheureuse et oubliée dans la Confédération, celle des ouvriers industriels, qui représente 51 p. 100 de la population du Canada.

Puis, le Parlement impose toutes sortes de taxes. Il a fait une incursion dans le domaine de l'impôt sur le revenu. Après un délai de deux ans, le Gouvernement retourne à son point de départ. Il a recueilli tous les renseignements, mais le chômage n'a guère diminué. Il est vrai qu'un certain nombre d'hommes ont obtenu du travail par intermittence et quelques autres emplois, mais ce ne sont que des emplois saisonniers. On n'a pas compté comme il le fallait le nombre des chômeurs; quelques-uns d'entre eux trouvent du travail pour quelque temps, mais pour ce qui est d'une amélioration réelle, je n'en vois pas. Un bon nombre qui sont inscrits comme employés ne le sont que pendant quelques semaines et ce sont encore des gens aptes au travail qui chôment. Dans le rapport Couzens et dans le rapport du comité du sénat de